

## **Exercice 2013 de préparation à Solvabilité II**

Le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel a souhaité mettre en place une trajectoire de préparation à Solvabilité II en 2013 et 2014. L'objectif est d'utiliser au mieux les années précédant l'entrée en vigueur pour capitaliser sur les efforts déjà accomplis et permettre aux organismes de se préparer aux futures exigences réglementaires.

Dans cette perspective, il est demandé aux organismes concernés par Solvabilité II de remettre pour le 6 septembre 2013 quelques états quantitatifs de base et un questionnaire qualitatif.

Cet exercice ne concerne que les entités sur base sociale qui seraient, dans l'état actuel des textes, concernés par la directive Solvabilité II. Un courrier du Secrétaire Général de l'Autorité de contrôle prudentiel a été envoyé aux organismes concernés par cet exercice le 28 mars 2013.

Une note technique, également envoyée aux organismes, indique le périmètre des états à remplir et détaille les modalités de réalisation de l'exercice.

Les spécifications techniques à utiliser, à savoir les spécifications techniques dites « Part I » de l'étude d'impact sur le paquet branches longues, sont accessibles sur le site d'EIOPA. La courbe des taux et les états quantitatifs à remplir seront publiés courant avril.

**La notice technique est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations Françaises, Autorité de contrôle prudentiel, Documents.**